

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le rez de chaussée de la façade sur rue de la
maison sise rue de l'Empereur, N° 37 à ORLÉANS
(Loiret) et

appartenant à Mme BEQUIN, demeurant 4, rue Porte St-
Vincent à Orléans, est
inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d Orléans et à
la propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 DÉC 1925